

Sécurité sociale des MRE

## Pour rassurer nos ressortissants...

Salima Guisser  
sguisser@aujourd'hui.ma

«*Nous n'avons plus le droit de prendre les choses à la légère! ce qui importe c'est qu'un migrant de retour puisse avoir accès aux soins!*», a martelé Anis Birou.

Le sujet épineux de la sécurité sociale des MRE fait désormais partie des priorités du ministère de tutelle. Le souci, tel qu'il a été exprimé, lundi à Rabat par M. Birou, démontre une forte volonté munie d'un passage concret à l'action. Encore faut-il que les jours à venir prouvent cette intention. «*Nous n'avons plus le droit de prendre les choses à la légère! ce qui importe c'est qu'un migrant de retour puisse avoir accès aux soins!*», a-t-il martelé à l'issue de la présentation d'une étude consacrée à l'évaluation et l'extension de la sécurité sociale des travailleurs marocains résidant à l'étranger. Ce diagnostic qui a pris 18 mois a, selon le ministre de tutelle, laissé filtrer une donnée surprenante. «*Parmi les 18 conventions conclues avec certains pays où les MRE sont installés, un certain nombre de conventions n'est pas approuvé par les Parlements de ces pays!*», a-t-il avancé en mettant l'accent sur la nécessité de revoir les moyens diplomatiques avec les pays en question. Abdeslam Seddiki qui était également de la partie a abondé dans le même sens en étalant la démarche de son département. «*Nous travaillons sur l'élargissement des conventions. D'ailleurs, 10 partenariats sont en cours de discussion avec des pays à l'instar de la Turquie, la Grèce, le Sultanat d'Oman et la Norvège*», a indiqué le ministre de l'emploi et des affaires sociales en rappelant qu'il avait, dans ce sens, une réunion, après la présentation de l'étude, avec une délégation saoudienne. Maintenant que cette étude transversale est élaborée, son exécution sera, selon le cabinet qui l'a réalisée, «plus ardue». Et M. Birou en est conscient. En attendant de passer à l'action, le cabinet d'étude a proposé des solutions alternatives à l'instar de prestations complémentaires adaptées et d'un régime dédié aux MRE. Par l'occasion, le représentant du cabinet d'étude a rappelé l'exemple des MRE en situation irrégulière dans les pays du Golfe. Comme il n'a pas manqué de rappeler l'affaire

des MRE aux Pays-Bas qui ont été, selon lui, qualifiés de «problème marocain» dans la presse de ce pays qui essaie d'économiser 30 millions d'euros en privant les personnes concernées de leurs allocations, alors que ce montant n'a pas de conséquences économiques sur le budget de l'Etat. Ceci étant, le système de protection sociale mis en œuvre en vertu d'une convention bilatérale est censé présenter plusieurs avantages. Il permet un assujettissement à la législation du pays d'emploi et une égalité de traitement avec les mêmes conditions d'accès au régime de sécurité sociale. Comme il accorde le droit au transfert des prestations garanties avec une possibilité d'exporter des prestations habituellement soumises à condition de résidence. Aussi le régime de sécurité sociale permet de conserver les droits acquis, voire en cours d'acquisition, soit le maintien des droits même en cas de changement de pays d'emploi. Aussi, ledit système est de nature à faciliter la coordination administrative entre les institutions de sécurité sociale nationales et étrangères compétentes avec une possibilité pour le MRE de déposer ses demandes d'ouverture de droits soit depuis le Maroc, soit depuis le pays d'accueil.

“

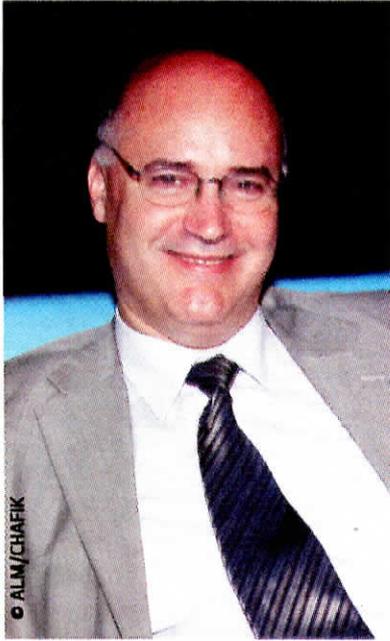
*Maintenant que cette étude transversale est élaborée, son exécution sera, selon le cabinet qui l'a réalisée, «plus ardue». Et le ministre de tutelle en est conscient.*

## Trois questions à Anis Birou

Ministre des MRE et des affaires de la migration

# Une hiérarchisation des priorités

Propos recueillis par S.G



**ALM :** Comment envisagez-vous de mettre cette étude en œuvre ?

**Anis Birou :** C'est d'abord un travail collectif. Une mise en œuvre de tout ce plan repose sur l'implication de certains départements et institutions. Il a été question de mettre en place un comité de pilotage qui se réunira annuellement avec des comités qui vont aussi se réunir chaque trimestre pour mettre en œuvre cette stratégie. En fait, le travail a déjà commencé avec les Marocains qui sont dans les pays du Golfe. Une réunion a déjà eu lieu la semaine dernière, et déjà un comité technique travaille sur cela. Maintenant il y a un autre volet qui est extrêmement important, c'est de voir quels sont les pays avec qui il va falloir entamer des négociations pour mettre en œuvre les conventions bilatérales. Les Marocains sont présents dans une centaine de pays alors qu'il y a à peine 18 conventions et seules 14 sont opérationnelles. Comme il y a le volet information, soit porter l'information à la communauté marocaine à l'étranger. Une stratégie existe déjà.

**Alors comment faire valoir cette étude par rapport à ladite moulture ?**

En fait, dans cette stratégie, il y a un volet consacré aux droits des Marocains. En ce qui concerne ce volet, la réponse se trouve dans le dispositif à mettre en œuvre pour la protection sociale. Prenons l'exemple d'un MRE qui est rentré, il y a un an au Maroc.

**Cette démarche aura-t-elle un**

**effet rétroactif lorsqu'elle sera intégrée dans la stratégie ?**

La réponse qui est apportée concerne les MRE en général. Il y a des pays avec lesquels il n'y a pas de convention. Il est question de mettre en place un dispositif. Et ce qui est important à retenir c'est que c'est un travail dont on ne verra pas les

résultats rapidement. Et comme je vous ai dit il y a une centaine de pays et à peine 18 pays où on a des conventions. Donc il y a un travail extrêmement important puisque les négociations demandent beaucoup de temps, parfois des mois, parfois des années. Il ne faut pas croire que du jour au lendemain on aura des

dispositifs. D'autant plus qu'il y a des priorités, pour le moment, la priorité ce sont les Marocains qui sont dans les pays du Golfe, puis ceux dans les pays subsahariens, notamment la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et autres. Donc il y a une hiérarchisation par rapport à l'action qui va être menée.

**NOUVEAU**

## AVEC LE SUPER SANS PLOMB POWER MAX D'AFRIQUIA

Consommation *mini*  
Endurance *maxi*

Consommation *mini*  
Protection *maxi*

Consommation *mini*  
Puissance *maxi*

**Super Sans Plomb  
POWER MAX**

Vous avez du plaisir à conduire une voiture essence mais vous n'avez pas envie de dépenser une fortune à chaque fois que vous passez à la pompe ?

Le nouveau Super Sans Plomb Power Max d'Afrique est ce qu'il vous faut ! Economique et sans impuretés, le nouveau Super Sans Plomb Power Max d'Afrique permet de réduire la consommation de carburant tout en ayant de multiples effets positifs sur votre moteur : protection des injecteurs contre la corrosion, nettoyage des dépôts et des impuretés présents dans les circuits d'injection et limitation des frictions mécaniques au niveau des pistons.

**Résultat : une consommation mini et un plaisir de conduite maxi !**

**افريقيا  
AFRIQUIA**